



la
coopérative
tiers-lieu



© Reneta



COOPÉRATION ENTRE TIERS-LIEUX NOURRICIERS ET PROJETS ALIMENTAIRES DE TERRITOIRES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Dans le cadre du cycle « La coopération comme levier pour une agriculture et une alimentation durables sur nos territoires. »





En 2021, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires ont signé le " Pacte Alimentaire ", une feuille de route jusqu'en 2025 (1) souhaitant concourir à une alimentation saine, locale et durable. La transition de nos systèmes alimentaires actuels vers une pratique plus durable s'appuie notamment sur l'action des acteurs locaux. Ceux-ci sont nombreux : collectivités, coopératives agricoles, groupements d'achat, épiceries solidaires, associations ou encore tiers-lieux nourriciers... On ajoute à cette liste les Projets Alimentaires de Territoires (PAT) dont le rôle est majeur dans l'orchestration des projets.

La somme des actions et des acteurs ne suffit pas à transformer l'agriculture et l'alimentation. Il convient de faire système. Ainsi il faut renforcer l'articulation entre les actions portées et la coopération entre ces acteurs. En Nouvelle-Aquitaine, on recense 60 tiers-lieux nourriciers. Ces projets nés de démarches économiques, sociales et citoyennes sont de véritables initiateurs d'actions en faveur d'une alimentation et d'une agriculture saines et durables. Ensemble, les tiers-lieux nourriciers et les 35 PAT de Nouvelle-Aquitaine (données 2023) ont tout intérêt à coopérer, pour favoriser les synergies opérationnelles, informationnelles et financières en réponse à leurs ambitions communes !

Cette publication est le fruit d'une collaboration entre deux structures « Ressources ». Elles vous invitent à oser la coopération entre deux communautés d'acteurs qui sont essentielles pour l'avenir de nos territoires.

JONATHAN DELPECH,
Directeur de Pays & Quartiers
de Nouvelle-Aquitaine

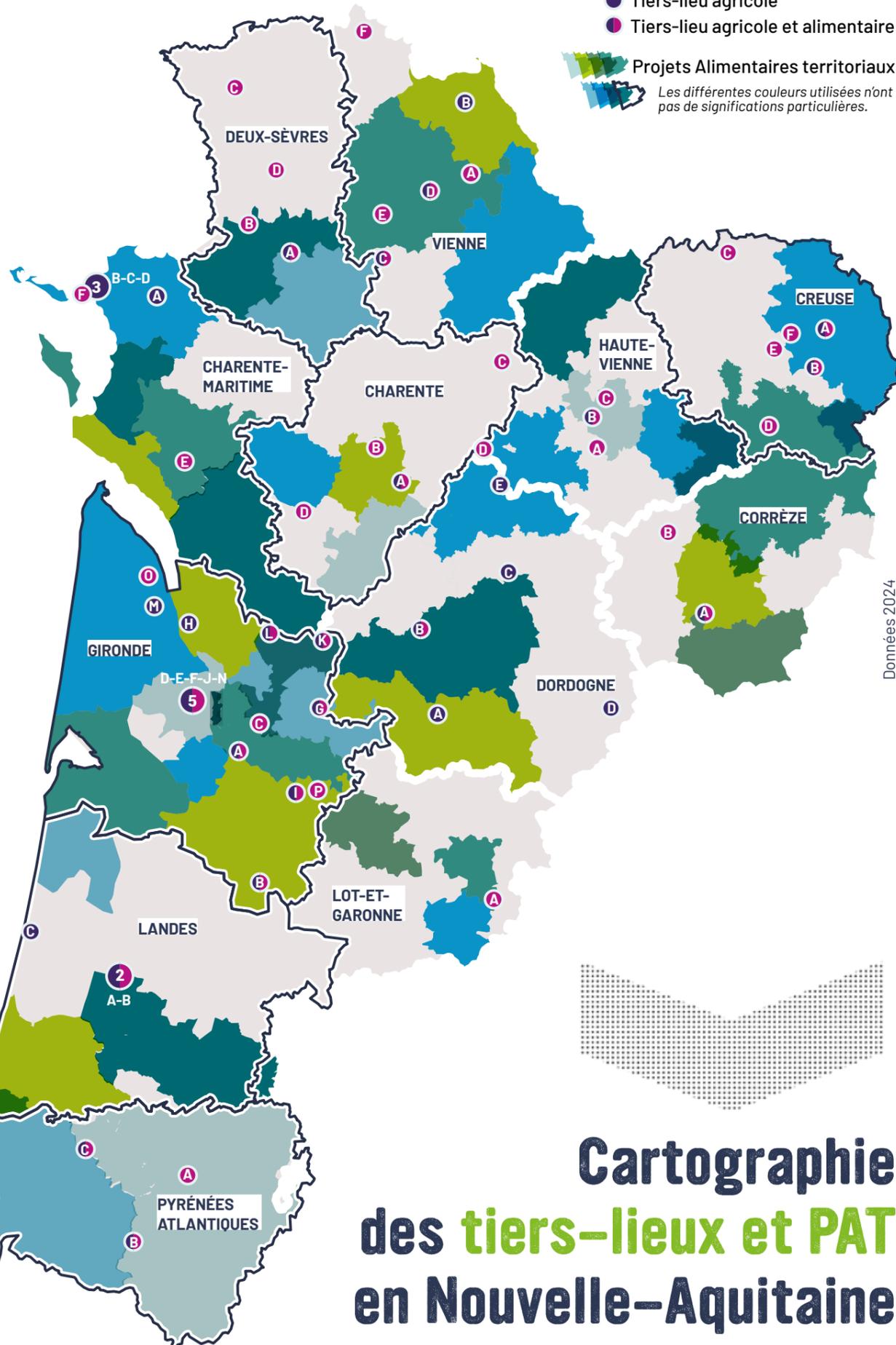
MÉLISSA GENTILE
Co-directrice de la
Coopérative Tiers-Lieux

SOMMAIRE

CARTOGRAPHIE DES TIERS-LIEUX ET PAT EN NOUVELLE-AQUITAINE	4
DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION : LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT)	6
Les quatres défis du PAT	7
L'exemple du PAT du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (BARVAL)	7
LE TIERS-LIEU NOURRICIER, UN EXEMPLE DE DÉMARCHE TERRITORIALE	8
Des tiers-lieux à vocation agricole et alimentaire	8
<i>6 défis révélateurs de l'engagement des tiers-lieux dans la transition agroécologique et alimentaire</i>	9
Les tiers-lieux, des espaces faiseurs d'un dynamisme territorial transversal aux nombreuses expertises	9
PAT ET TIERS-LIEU NOURRICIER, COMMENT COOPÉRER ?	10
Être partie prenante d'un PAT	10
L'exemple du PAT du Grand Libournais et de la relation avec ses tiers-lieux nourriciers	11
POINTS DE VIGILANCE ET CONSEILS	12
Pour les tiers-lieux nourriciers	12
Pour les projets alimentaires de territoires	13
LES RÔLES DES TÊTES DE RÉSEAUX	14
Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine	14
Coopérative Tiers-Lieux	14
Zoom sur vos territoires	14
BIBLIOGRAPHIE GLOSSAIRE RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES	15
CONTACTS	16

- Tiers-lieu alimentaire
- Tiers-lieu agricole
- Tiers-lieu agricole et alimentaire

Projets Alimentaires territoriaux
Les différentes couleurs utilisées n'ont pas de significations particulières.



Cartographie des tiers-lieux et PAT en Nouvelle-Aquitaine

DÉPARTEMENT	PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT)	TIERS-LIEUX NOURRICIERS
CHARENTE - 16	Département de la Charente CA Grand Angoulême CA Grand Cognac CDC La Valette Tude Dronne	L'Eschalou (A) La Drôle d'Épicerie (B) Mieux Vivre Ensemble (C) L'Alchimiste Concept Store (D)
CHARENTE-MARITIME - 17	CdC Île d'Oléron CA Royan Atlantique (la CARA) CDC Haute Saintonge Pays de Saintonge Romane & CA Rochefort Océan - Bassin de Marennes La Rochelle Aunis Ré	Atelier Cyclab (A) Cap Tisserands (B) Les Jardins de l'Aubréçay (C) OPTIO (D) Point Commun (E) Les Cabanes Urbaines (F)
CORRÈZE - 19	CA Bassin de Brive PNR de Millevaches en Limousin (entre 19, 23 et 87) CA de Tulle PETR de la Vallée de la Dordogne Corrèzienne	Le Battement d'ailes (A) La P'tite Fabrique Solidaire (B)
CREUSE - 23	AAA de la Creuse (périmètre du département) SM Est Creuse	Pépi Nonière (A) Pang la Gare ! (B) La Maison d'Icelle (C) La Renouée (D) Village de Masgot (E) Les Ateliers de la Mine (F)
DORDOGNE - 24	Grand Bergeracois SM du Pays de l'Isle en Périgord PNR du Périgord Limousin (entre 24 et 87)	CéLA (A) IsleCo (B) La Buissonnière (C) La Pelle aux Idées (D) La Grange de Gros Puy (E)
GIRONDE - 33	Département de la Gironde CDC du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (BARVAL) Bordeaux Métropole PTCE Cap Solidaire PETR du Cœur Entre-Deux-Mers (CE2M) Les 4 communautés de communes de Haute-Gironde CA du Libournais (La Cali) PNR du Médoc CDC de Montesquieu GIP GPV Rive Droite PETR du Grand Libournais	Arterre (A) La Boussole (B) Le BREC (C) Coloc' 2 chefs (D) L'Artichaut-Bordeaux (E) Le Garage Moderne (F) De-ci, de-là (G) Espace Saquary - Eco tiers-lieu nourricier (H) Ferme Lab de Carbouey (I) Kawa Nhan (J) L'Usine Végétale (K) La Possiblerie (L) Centre écothérapeutique et culturel Hortanimus (M) Darwin Ecosystème (N) L'Aparté (O) La Petite Populaire (P)
LANDES - 40	Département des Landes PETR de l'Adour Chalosse Tursan CBE du Seignanx (entre 40 et 64)	Ecolieu Jeanot (A) HapCow (B) La Smalah (C)
LOT-ET-GARONNE - 47	SM Pays de l'Agenais CA Val de Garonne CA du Grand Villeneuvois	La Maison Forte (A)
PYRÉNÉES ATLANTIQUES - 64	Département des Pyrénées-Atlantiques CA Pays Basque Pays de Béarn	La Ferme Guilhembagué (A) PicNic (B) L'Épicerie Sans Fin (C)
DEUX-SÈVRES - 79	Département des Deux-Sèvres CDC Mellois en Poitou CA du Niortais & CDC Haut Val de Sèvre	Le Bal perdu (A) La Conciergerie (B) La Gob (C) La FabriK (D)
VIENNE - 86	CA Grand Châtelleraut CDC de Vienne et Gartempe	Le Clou (A) Locus (B) L'Ouvre-Boîtes (C) Les Usines (D) Collectif Mélusine (E) La Conciergerie du Coin (F)
HAUTE-VIENNE - 87	Limoges Métropole Territoire du Pays Monts et Barrages CDC Haut Limousin en Marche	La Cantine (A) Le Temps de Vivre (B) BATIMENT 25 (C) Le Nichoir (D)

Des politiques publiques en faveur de la coopération : le Projet Alimentaire de Territoire

Les PAT embrassent une vision systémique de l'agriculture et de l'alimentation sur leur territoire. Sur la base d'un diagnostic faisant l'état des lieux de la situation du bassin de consommation et de production, les acteurs d'un territoire construisent un projet commun qui se traduit par un programme d'actions. Il permet ainsi d'orchestrer les initiatives locales vers la réponse aux enjeux identifiés. Depuis 2017, ces projets de territoire ont la possibilité d'être labellisés par l'État lorsqu'ils répondent aux objectifs du Programme National pour l'Alimentation (PNA) (2). Le PNA dénombre 6 axes d'actions, abordés de façon variable au sein des projets : économie alimentaire, culture et gastronomie, nutrition et santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement du territoire. Cette labellisation offre aux structures une visibilité et parfois un soutien financier de la part de l'État ou de la Région. Tous les PAT ne font pas le choix de la labellisation.

Le PAT est un outil de coopération définit selon la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 : " *Les projets alimentaires territoriaux [...] sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial* " (3). Ainsi se mettent en place des pratiques coopératives mettant autour de la table une pluralité d'acteurs, variant selon les territoires et la mobilisation de ses structures.

La Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture, et la Forêt (DRAAF) qui délivre les labels, recense 35 PAT en Nouvelle-Aquitaine en 2023. A savoir que 13 autres PAT sont déployés sur le territoire régional mais n'ont pas fait le choix de la labellisation. Il existe, depuis 2020, deux

La région Nouvelle Aquitaine regorge d'initiatives à différentes échelles, participant à l'atteinte des objectifs du "Pacte alimentaire".

Ces initiatives sont organisées par les acteurs locaux, pour répondre à un ou plusieurs enjeux de l'agriculture et/ou de l'alimentation sur un territoire. En voici quelques uns : développement des filières et circuits alimentaires locaux, préservation du foncier et installation-transmission d'activité agricole, justice sociale et alimentation pour tous, protection des milieux (ressource en eau et de la biodiversité), gouvernance partagée, participation citoyenne, introduction de produits bio et durables en restauration collective, promotion d'une alimentation saine, sensibilisation à l'alimentation...

PQN-A en comptait 49 en août 2023 dans son *Annuaire des Démarches Alimentaires de Territoire*. Pour compléter ce panorama, l'Essaimeur recense sur sa carte interactive, les initiatives et démarches alimentaires de Nouvelle-Aquitaine. Parmi elles, on retrouve notamment les PAT et les tiers-lieux nourriciers.



ANNUAIRE DES
DÉMARCHES
ALIMENTAIRES DE
TERRITOIRE

4 DÉFIS DU PAT

Quatre défis structurent le déploiement d'un projet de territoire pour passer à l'action :

- **Identifier des parties prenantes** à inclure dans le projet. Cela exige une bonne connaissance de son territoire et des acteurs qui le composent (5).
- **Proposer un cadre** dans lequel la démarche va permettre de fédérer les acteurs autour d'un projet commun, d'ambition partagée pour répondre aux enjeux singuliers du territoire.
- **Organiser et animer la gouvernance du projet** : Qui décide ? Qui est associé ? Qui fait quoi ? Comment articuler les actions ? Comment communiquer (en interne et en externe) ?
- **Conduire des actions et leur évaluation** par les diverses parties prenantes : membres de la gouvernance, faiseurs, habitants bénéficiaires...

niveaux de PAT :

- Niveau 1, PAT " émergent " : projet collectif en construction, qui répond aux objectifs des PAT tels que définis par la loi. Le label niveau 1 est valable pour trois ans non reconductible. Au terme de cette période, si les PAT veut conserver le label, il doit candidater au niveau 2.
- Niveau 2, PAT " opérationnel " : projet qui permet la mise en œuvre d'actions pilotées par une gouvernance établie.

De plus en plus dans la littérature est associée aux transitions alimentaires et agricoles la notion de système. Le "système alimentaire", est la manière dont " *les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et pour consommer leur nourriture* " (Malassis, 1994) (4). Le PAT existe pour faire vivre le système alimentaire local avec l'ambition de favoriser la consommation d'une nourriture saine, locale et durable, cela en s'appuyant sur l'existant : son patrimoine foncier, sa population, ses institutions, les structures d'organisation d'acteurs à différentes échelles, ses activités économiques publiques et privées, etc.

L'État soutient l'ingénierie des territoires lauréats PAT du PNA, et ainsi, permet de fédérer l'ensemble des acteurs composant ce système alimentaire. Une condition essentielle pour une action collective territoriale.

L'EXEMPLE DU PAT DU PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE (BARVAL)

Les 17 communes et 3 intercommunalités (COBAS, COBAN et Communauté de Communes du Val de l'Eyre) du Pays BARVAL ont lancé, en 2021, un Projet Alimentaire Territorial. Il s'appuie sur les travaux menés par le Collectif Aliment-Terre, comprenant des citoyens engagés. Ces travaux sont à l'origine de la démarche de PAT, les représentants du collectif ont donc été naturellement associés à la construction du projet.

Après avoir réalisé un diagnostic territorial en 2022, construit collectivement et voté un premier programme d'actions 2023/2024, le PAT du Pays BARVAL a été labellisé « émergent » en 2023. Son objectif est de renforcer l'offre alimentaire locale, de développer une agriculture durable et résiliente et de produire une alimentation saine, locale et de qualité, accessible à tous.

Le PAT du Pays BARVAL s'appuie sur une gouvernance territoriale partagée en cours de stabilisation. Elle associe l'ensemble des représentants des communes et EPCI, les associations locales, les producteurs, transformateurs

et distributeurs locaux, les citoyens à travers le Conseil de développement, les partenaires professionnels, institutionnels et financiers. Elle repose sur plusieurs instances : un forum élargi des acteurs (se réunissant aux grandes étapes du PAT), un comité de pilotage (instance de validation), un comité technique (instance de pilotage technique) et des groupes de travail thématique (instances de travail opérationnel).

La coopération est une condition indispensable pour améliorer la cohérence territoriale et répondre ensemble aux enjeux communs. Cela invite tous les acteurs à contribuer, à leur échelle, à façonner le paysage alimentaire et agricole.

La richesse d'un PAT tient à sa capacité à associer la diversité des acteurs concernés. Cela nécessite de disposer de moyens d'ingénierie adaptés, car la mise en relation des acteurs est chronophage et génère davantage de complexité. De même, le PAT doit permettre de mener en parallèle des actions opérationnelles de court terme et des chantiers de fond à plus long terme. Enfin, la communication est un volet indispensable pour maintenir la mobilisation des acteurs sur la durée du projet.

Héloïse Gaget,
Animatrice Projet Alimentaire
Territorial Pays Bassin
d'Arcachon-Val de l'Eyre

📌 Découvrez la page Facebook
du PAT du Pays Barval.



Le tiers-lieu nourricier, un exemple de démarche territoriale

DES TIERS-LIEUX À VOCATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE ⁽⁶⁾

En juin 2024, on recense plus de 220 tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine, définis comme des espaces de travail partagés et collaboratifs équipés de bureaux, d'ateliers, et de terres agricoles. Un tiers-lieu dit "nourricier" est un tiers-lieu dont l'une des vocations est agricole et/ou alimentaire ; il cherche à (re)connecter agriculture et alimentation.

Entre 2019 et 2020, FAB'LIM, l'INRAE, l'Institut Agro et Incitu ont mené un travail de recensement à l'échelle française (non exhaustif) et de caractérisation de tiers-lieux dits "nourriciers". Ces tiers-lieux comprennent au moins un pôle d'activités en lien avec l'agriculture et/ou

l'alimentation : production, transformation, sensibilisation, recherche, formation et/ou développement local ; en lien avec les enjeux territoriaux d'accès à l'alimentation et de valorisation des productions.

Il existe une multitude de tiers-lieux nourriciers. Les tiers-lieux commencent souvent par aborder le sujet de l'agriculture et de l'alimentation au sens large. Après quelques années, des choix les amènent à se retrouver dans l'un des trois groupes définis ci-dessous (cf tableau 1).

En effet, les données collectées ont permis de faire ressortir 3 grands types de tiers-lieux nourriciers (en termes d'ouverture au public, de services proposés, de mixité sociale, d'approche de l'agroécologie, etc.) dont FAB'LIM s'est attelé à détailler les principales caractéristiques et les défis à relever.

Je monte mon tiers-lieu nourricier pour une ...	JUSTICE ALIMENTAIRE	ALIMENTATION CITOYENNE	COOPÉRATION AU TRAVAIL
Ouverture au public	Sans conditions, larges plages horaires	Sans conditions, faibles plages horaires	Sous conditions
Services gratuits/solidaires	Oui	Oui	Pas toujours
Proximité des activités avec le domaine de l'agriculture et/ou de l'alimentation	Pas toujours Ex : une ressourcerie, une librairie partagée, concerts/spectacles, ateliers cuisine, formations, ciné-débats etc.	Oui Ex : atelier d'éducation au potager, atelier cuisine, formation à l'achat responsable, etc.	Pas toujours Ex : des formations, des résidences artistiques, un garage solidaire, un lowtech lab, un repair café en insertion, des espaces-test agricoles, etc.
Place de l'agroécologie	Diffusion	Diffusion et pratique	Dépend du public adhérent
Mixité sociale	++	+/-	-
Public utilisateur	Citoyen et pro	+Citoyen	+Professionnel
PARAMÈTRES INCONTORNABLES			
OBJECTIFS DU TIERS-LIEU	<ul style="list-style-type: none"> «refaire société» : Favoriser la mixité et l'intégration des publics par l'alimentation Démocratiser le bien-manger (qualité et prix accessible) Changer les réflexes de consommation vers une alimentation locale et de saison 	<ul style="list-style-type: none"> Repenser le rapport entre producteur et consommateur Proposer des alternatives aux grandes surfaces Autonomiser et partager autour de l'alimentation et l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> Inventer les modes de travail de demain Démontrer l'intérêt/expérimenter une autre agriculture et commercialisation Autonomiser les agriculteurs

Source : Chiffolleau Y., Dechancé J., Peres J. et al.
Les tiers-lieux nourriciers, engagés pour la transition agroécologique et alimentaire. 2020 (DOI : 10.15454/02N54681). (hal-03058253)
Adaptation : PQN-A

Tableau 1 : Outil de positionnement pour les porteurs de projet de tiers-lieu nourricier

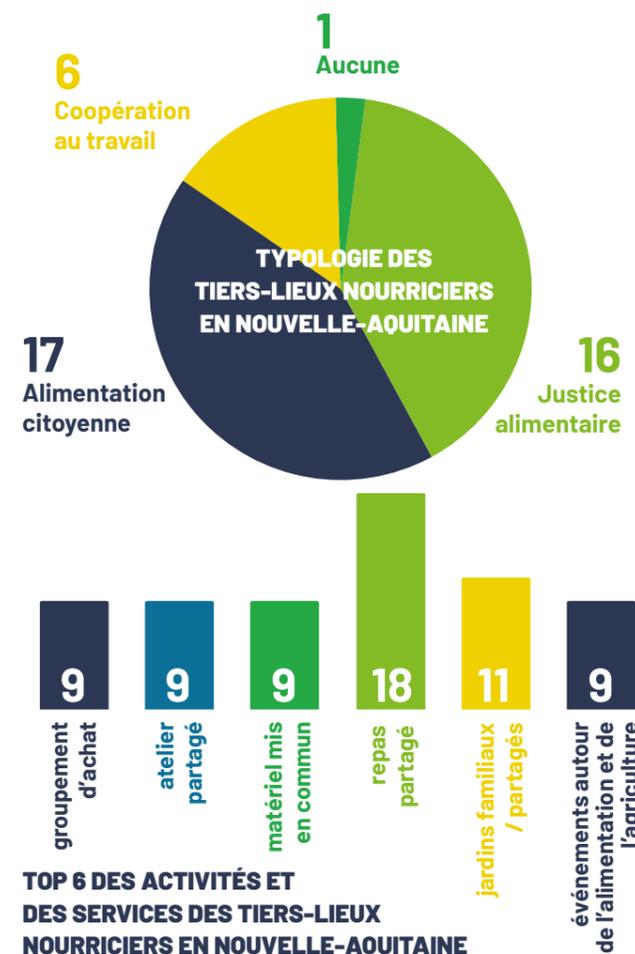
6 DÉFIS RÉVÉLATEURS DE L'ENGAGEMENT DES TIERS-LIEUX DANS LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE

1. Sensibiliser et autonomiser les usagers sur la transition agroécologique du territoire
2. Participer à l'installation d'agriculteurs hors cadre familial
3. Changer le système agricole local
4. Changer les pratiques alimentaires
5. Faire vivre une communauté apprenante
6. Agir pour la résilience alimentaire de son territoire

EN QUELQUES CHIFFRES, LES TIERS-LIEUX NOURRICIERS EN NOUVELLE-AQUITAINE ⁽⁷⁾

60 tiers-lieux ouverts indiquent proposer des activités liées à l'agriculture et/ou à l'alimentation. Notons que de plus en plus de tiers-lieux en projet indiquent avoir une vocation agricole et/ou alimentaire.

Pas tout à fait nouvelle, cette typologie d'espace de travail partagé apparaît plus nettement depuis 2016 et s'accroît en 2021. Post-confinement, il y a eu un véritable boom des tiers-lieux nourriciers. Il est aisé de faire l'hypothèse que la période de confinement ait permis d'accélérer la prise de conscience de ces enjeux, et des capacités de réponses collectives à certains d'entre eux au sein de tiers-lieux préexistants et de tiers-lieux en devenir. Certains des tiers-lieux cumulent deux typologies ou plus.



LES TIERS-LIEUX, DES ESPACES FAISEURS D'UN DYNAMISME TERRITORIAL TRANSVERSAL AUX NOMBREUSES EXPERTISES

Le Battement d'ailes & Co a ouvert en 2005 à Cornil, en Corrèze. De jeunes corrèziens ont initié et porté, dans une logique autogestionnaire, la construction et l'animation d'un centre de transmission agroécologique et culturel. Depuis janvier 2021, une trentaine de structures et d'initiatives cohabitent, mutualisent, expérimentent, transmettent et renforcent réciproquement leurs économies. Tout au long de l'année l'ensemble de ces structures et initiatives locales, appelé pour l'instant « Ecosystème », propose des rendez-vous réguliers, des événements culturels et des ateliers de transmission. Ces actions visent tous les publics à travers les enjeux locaux et sociétaux qui les interpellent : chute de la biodiversité, déstructuration des tissus sociaux, pollution des écosystèmes, etc.

La Grange, tiers-lieu nourricier ouvert en 2019 à Abjat-sur-Bandiât, en Dordogne, est co-géré et co-animé par l'association du « Beurre dans les haricots » et ses bénévoles. Le tiers-lieu propose de recréer la boucle alimentaire « production - transformation - consommation ». « Blette comme chou », l'épicerie locale, participative et accessible financièrement est le premier espace à avoir vu le jour.

Le tiers-lieu se compose aussi de jardins collectifs et individuels, d'un jardin pédagogique, d'une zone agricole accueillant une activité maraîchère et un élevage caprin. Un fournil et un atelier de transformation alimentaire sont en cours de création et seront à disposition des citoyens et des professionnels. À côté de l'alimentaire, La Grange dispose également d'un atelier partagé bois/métal, et de 5 ateliers d'artisans en tout genre, qui forment « la rue des artisans ». L'association expérimente une autre manière de faire ensemble, en recréant du lien social, de la solidarité et de la confiance.



PAT et tiers-lieu nourricier, comment coopérer ?

“ La Gouvernance territoriale ou locale est un phénomène complexe porteur de stabilité (compromis et négociation) et d’instabilité (divergence et conflit) au sein duquel les acteurs hétérogènes doivent se mobiliser autour d’un objectif commun. En d’autres termes, elle sous-tend que l’institution publique n’a plus le monopole de l’organisation territoriale, au contraire, le système de décisions comprend la participation d’acteurs aux intérêts différents. ”

(Coissard et Pecqueur, 2007)(8)

ÊTRE PARTIE PRENANTE D’UN PAT

La place et le rôle que peut prendre un tiers-lieu au sein d’un PAT dépend de la gouvernance et des pratiques de coopération mises en place sur le territoire. Ainsi on peut identifier plusieurs modalités pour prendre part aux instances du PAT :

PARTICIPER AU SEIN DE L’INSTANCE DE CONCERTATION DU PAT : Cette instance recueille les attentes, les priorités, les besoins et fait vivre un dialogue entre les différents acteurs du système alimentaire local. En participant à ces temps de dialogue, les structures se font connaître, présentent leurs intentions d’agir au sein du territoire. En cas de projet, l’instance permet de faciliter la mise en réseau et notamment la connaissance des acteurs ressources du territoire.

PARTICIPER AUX OBJECTIFS DU PAT PAR LE DÉPLOIEMENT D’ACTIONS : La coopération ne nécessite pas d’être participant au sein des instances de gouvernance. Toutefois, des temps de dialogue avec

l’ingénierie voir de reporting auprès des pilotes sont nécessaires pour le suivi des actions du tiers-lieu inscrites dans le cadre du PAT. Ce type de participation peut se traduire le cas échéant par un soutien financier ou plus simplement une mise en visibilité (légitimité des actions) par les acteurs locaux.

PARTICIPER EN TANT QUE MEMBRE DES INSTANCES DE PILOTAGE POUR AIDER À LA DÉCISION OU POUR EN PRENDRE : Le territoire dans la construction de ses instances de gouvernance peut opter pour différents fonctionnements qui donnent une place aux acteurs privés.

Par exemple, le modèle collégial comprend des acteurs qui représentent chacun une partie du système alimentaire. Dans ce cas, il est possible que les acteurs privés aient une voix délibérative. Attention, un projet de territoire se rattache toujours aux autres instances démocratiques du territoire (Conseil communautaire,...).

Les membres peuvent aussi être invités sans voix délibérative. Cette présence permet de nourrir le dialogue stratégique du projet de territoire. L’objectif est d’aider à la décision en apportant son regard et son expérience. Elle permet aussi d’être au cœur de la fabrique du projet de territoire.

Qui contacter ? Le/la porteur.se de projet PAT référent.e et/ou son élu.e référent.e et/ou le/la président.e de la structure porteuse.



ANNUAIRE DES DÉMARCHES ALIMENTAIRES DE TERRITOIRE

Comment se manifester ?

Il est important de s’informer sur les instances du PAT et d’entrer en contact avec ses membres afin de se faire connaître et connaître le PAT.

L’EXEMPLE DU PAT DU GRAND LIBOURNAIS ET DE LA RELATION AVEC SES TIERS-LIEUX NOURRICIERS

Le Grand Libournais (33) est un territoire mixte (urbain, péri-urbain et rural), composé de 136 communes. Un Projet Alimentaire de Territoire y est développé depuis 2020 (labellisé PAT et reconnu lauréat du PNA en 2023, découvrez la fiche projet sur le site de l’Essaimeur). Son élaboration a été possible grâce à l’engagement de nombreux acteurs du territoire tels que des porteurs de tiers-lieux.

Cinq « lieux ressources » tiers-lieux ou équivalents ont été recensés sur le territoire :

L’Usine Végétale, regroupant plusieurs associations œuvrant pour les transitions écologiques (alimentation, sensibilisation aux pratiques agroécologiques, éco-construction). Ce tiers-lieu est identifié Pôle ressource ESS. Cette structure est tête de réseau d’un consortium qui propose un parcours d’incubation pour des porteurs de projets ESS sur la Communauté d’Agglomération du Libournais (CALI).

La Possiblerie, un tiers-lieu en agroécologie qui regroupe des activités de viticulture en agroforesterie, de maraîchage, des pépiniéristes et une association de sensibilisation à la nature. Ce lieu propose aussi un marché de producteurs hebdomadaire et des chantiers participatifs.

Cœur de Bastide, un tiers-lieu en Pays Foyen qui fédère des acteurs engagés socialement. Il en est ainsi des Râteleurs en Pays Foyen, qui se mobilise sur le bien manger pour tous. Il anime entre autres une expérimentation de sécurité sociale de l’alimentation. La Société Coopérative d’Intérêt Collectif Au ras du Sol développe, elle, des solutions de compostage (formations, équipements).

Pas tout à fait un tiers-lieu, **Castilab**, entreprise à but d’emploi, fédère néanmoins d’autres acteurs engagés autour de projets de transitions écologiques et

économiques du Castillonnais : accès à une alimentation saine pour tous, visibilité des producteurs bio locaux, mise en circularité des bio-déchets... L’ouverture prochaine d’un magasin de producteurs en collaboration avec Castillonnais en Transition et Syclique permettra de développer des actions.

Biotope Festival qui n’est pas à proprement parler un tiers-lieu mais un lieu ressource pour les transitions en Grand St Emilionnais (visibilité des producteurs locaux, atelier sensibilisation au goût, sensibilisation à la biodiversité...).

Valérie Gandré, chargée de l’animation du PAT nous décrit un lien fort entre l’action du PAT et ses parties prenantes :

- **Une participation active du côté des porteurs de tiers-lieux, bénéfique à la compréhension des besoins du territoire :** Effectivement, dans le cadre d’ateliers territoriaux, ils ont contribué à l’écriture de la feuille de route du PAT. Le tiers-lieu permet un brassage de publics multiples (professionnels, habitants...) qui facilite la diffusion d’informations et les remontées de terrain nécessaires à l’évolution du PAT. Ils sont acteurs des changements, porteurs d’une dynamique nécessaire pour le territoire.
- **Favoriser la coopération, l’un des rôles soutenu par le PAT :** La cohérence entre les actions communes de ces tiers-lieux est primordiale dans une logique de complémentarité afin d’éviter l’écueil de leur mise en concurrence. Cela passe par l’organisation d’événements communs ou la réponse à des appels à projet par exemple.
- **La coopération, un modèle pas toujours évident :** Les PAT visent à créer des espaces de dialogue et de co-construction. Toutefois des représentations « en silo » peuvent persister et sont les freins au bon développement des actions. C’est tout l’enjeu de ces projets de territoires.

FICHE PROJET
« ÉMERGENCE D’UN PROJET
ALIMENTAIRE TERRITORIAL DANS LE
GRAND LIBOURNAIS »



Points de vigilance et conseils



POUR LES TIERS-LIEUX NOURRICIERS

1 S'inspirer et échanger avec d'autres initiatives alimentaires pour partager leur expérience (modèle économique, activités...):

- Consulter les ressources disponibles pour s'inspirer et appréhender les bonnes et mauvaises pratiques.
- S'appuyer sur les réseaux existants pour identifier d'autres initiatives alimentaires et bénéficier de retours d'expérience : réseau régional de développement agricole et rural InPACT Nouvelle-Aquitaine (9), Pays et Quartiers Nouvelle-Aquitaine, réseau régional des tiers-lieux animé par la Coopérative Tiers-Lieux.

2 Considérer la dynamique locale existante et les besoins du territoire :

- Réaliser un diagnostic territorial est incontournable. La présence d'une culture citoyenne forte et d'un tissu associatif dense est porteuse pour les initiatives alimentaires. Inversement, son absence peut freiner voire avorter les initiatives.
- Aller vers les acteurs historiques du secteur agricole et/ou alimentaire, du développement territorial, notamment rural : Terre de liens, CIVAM, ADEAR, AFIPAR, réseau FNAB...
- Penser à intégrer, dans votre diagnostic territorial, les acteurs des domaines de la transformation, de la logistique, du médico-social, du sport, des loisirs et de la production autre qu'agricole.

3

Créer des liens et/ou solliciter le soutien de la collectivité d'implantation :

- Identifier et collecter les études réalisées sur votre territoire.
- Se familiariser avec le fonctionnement des élus et connaître leur agenda politique.
- Organiser des activités culturelles susceptibles d'intéresser les collectivités.

Ne pas sous-estimer les enjeux d'accès à du foncier : Indifféremment des autres acteurs du secteur agricole, les tiers-lieux n'échappent pas aux difficultés d'accès à du foncier. Les opportunités publiques ou privées permettant d'accéder à du bâti ou du foncier agricole sont déterminantes. Dans tous les cas, un tel projet s'inscrit dans un temps long.

4

S'entourer pour maîtriser les dimensions techniques, juridiques et financières :

- Avant d'imaginer une quelconque activité agricole, il est primordial de considérer les qualités de l'espace de production et les débouchés. Par qualités de l'espace, on entend exposition, composition et qualité des sols, hydrologie, faune en place entre autres.
- Qu'il soit bâti ou non bâti, le foncier implique un cadrage juridique. Solliciter l'accompagnement et les aides proposées par les structures historiques du développement agricole et rural rassemblées dans le réseau InPACT Nouvelle-Aquitaine.
- Solliciter l'accompagnement et les aides proposées par la Région Nouvelle-Aquitaine via l'appel à manifestation d'intérêt « tiers-lieux », via l'appel à projets « circuits courts alimentaires locaux » notamment, et l'Union européenne.
- S'inscrire dans les PAT existants, les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et les Contrats de développement et de transitions (CDT).

5

Anticiper le risque d'épuisement des bénévoles et de l'équipe permanente salariée :

- Former les bénévoles pour répondre aux appels à projets.
- Assouplir les conditions de travail : en passant de cinq à sept semaines de congés payés, en passant à la semaine de 35h sur quatre jours pour faciliter la coordination entre vie privée et vie professionnelle.
- Travailler à la réduction de la pénibilité des métiers agricoles et des métiers associés. Ceci afin de préserver les individus et ainsi participer à l'essor des vocations agricoles.

”

“ [de la part des élus et des agents] accepter le rôle que peuvent jouer les acteurs locaux pour le développement local,

accepter de laisser aux habitants des espaces d'appropriation pour que naisse un collectif vivant et agissant autour du tiers-lieu. ”

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, 2023



POUR LES PROJETS ALIMENTAIRES DE TERRITOIRES

1

Identifier l'écosystème d'acteurs

Un diagnostic de territoire permet une première identification des projets présents sur le territoire et des acteurs qui agissent et/ou qui sont volontaires à l'engagement dans un projet tel qu'un PAT.

2

Définir le rôle et la place de chacun

Ces acteurs identifiés peuvent s'impliquer de différentes manières. Il est important d'en définir les contours, de se questionner sur le motif de consultation. L'objectif étant ici d'éviter la sur-sollicitation tout en veillant à construire une dynamique de projet pérenne où chacun y a sa place. En d'autres termes, sécuriser le cadre d'intervention des parties prenantes.

3

Instaurer une dynamique de coopération

. Oser le collectif en proposant des temps de rencontre qui sortent des instances de décision. Ces temps peuvent être ouverts à tous comme adressés à un certain type d'acteur pour favoriser l'échange et l'intégration de nouveaux intéressés.

. Tisser du lien dans la durée. En fonction du degré d'implication il est important d'entretenir un dialogue plus ou moins régulier entre le PAT et les porteurs de projets du territoire.



4

Le PAT comme porte d'entrée pour accéder à des financements

Même si la demande de soutien financier ne peut pas toujours être satisfaite, il ne faut pas empêcher le dialogue. Ces temps de rencontre sont importants afin d'être à l'écoute, pour comprendre les ambitions du projet présenté, identifier les potentiels freins et leviers, ou encore des partenariats favorables au déploiement d'actions.

5

Valoriser l'action et les acteurs qui sont sur le territoire

Pour faciliter la reconnaissance et l'appartenance à un projet de territoire, le PAT a aussi pour rôle de faire connaître les structures et leurs actions concourant à l'atteinte de leurs objectifs.

C'est la force du PAT que d'avoir une reconnaissance nationale et un label pour pouvoir communiquer au plus grand nombre.

6

Accepter la diversité des points de vue

Les instances de gouvernance ont pour rôle d'être garantes des valeurs et ambitions du projet. Il est donc important d'accueillir la diversité des points de vue tout en gardant en tête la feuille de route politique dans laquelle se déploie le PAT.

Les rôles des têtes de réseaux

PAYS ET QUARTIERS DE NOUVELLE-AQUITAINE

PQN-A est un centre de ressource mandaté par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine pour accompagner les acteurs des territoires ruraux et de la Politique de la Ville régionaux. Ses missions sont les suivantes :

- **Travailler ensemble, partager** des ressources et des expériences inspirantes lors de rencontres
- **Se rencontrer, dialoguer** lors d'événements et en utilisant l'annuaire de contacts

- **S'outiller, se former** grâce à la mobilisation d'experts lors de cycles de formation-action
- **S'informer, s'inspirer** en partageant vos expériences et l'actualité du réseau
- **Expérimenter, essayer** en collaboration avec les domaines de la recherche et de l'enseignement

Sa mission se décline selon quatre thématiques que sont : l'inclusion numérique, la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, les démarches territoriales pour l'emploi et les démarches alimentaires de territoires.

COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX

Tiers de confiance des pouvoirs publics et des acteurs locaux, la Coopérative Tiers-Lieux est :

- **La tête de réseau des espaces de travail partagés** tous secteurs confondus (tertiaire, artisanal, agricole) en Nouvelle-Aquitaine.
- **Un organisme de formation et certificateur national** de la compétence " Piloter un tiers-lieu ". Les formations professionnelles proposées sont liées au changement des pratiques socio-professionnelles des personnes, des organisations et de leur territoire. Elles s'appuient plus spécifiquement sur l'expérience tiers-lieux, les dynamiques de coopération et la posture de facilitation.
- **Un laboratoire d'innovation sociale** : penser l'avenir des tiers-lieux en générant du savoir et en testant des innovations.



L'ANNUAIRE DES DÉMARCHES ALIMENTAIRES DE TERRITOIRE



L'ANNUAIRE DES TIERS-LIEUX



CARTOGRAPHIE : TROUVER UN TIERS-LIEU EN NOUVELLE-AQUITAINE

ZOOM SUR VOS TERRITOIRES

Glossaire

AAA : Agence d'attractivité et d'aménagement

CA : Communauté d'agglomération

CBE : Comité de bassin d'emploi

CDC : Communauté de communes

DAT : Démarche alimentaire territoriale

ESS : Économie sociale et solidaire

GIP : Groupement d'intérêt public

GPV : Grand projet de ville

N-A : Nouvelle-Aquitaine

PAT : Projet alimentaire territorial

PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural

PNR : Parc naturel régional

SM : Syndicat mixte

Ressources complémentaires

EMOUSTIER D. et ITCAINA X. 2018.

Faire territoire par la coopération : L'expérience du pôle territorial de coopération économique Sud Aquitaine. Édition : La librairie des territoires.

Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine.

2017. Forum coopération l'essentiel : Retour sur la rencontre des territoires de Nouvelle-Aquitaine à Brive le 23 novembre 2027.

Disponible sur : https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/alpc_eu/files/2018-02/LEssentiel-Forum-coop%C3%A9ration-231117-VF.pdf

Bibliographie

- ⁽¹⁾ Région Nouvelle Aquitaine. 2023. Le Pacte alimentaire vise le local, durable, de qualité. Disponible sur : <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/le-pacte-alimentaire-vise-le-local-durable-de-qualite>
- ⁽²⁾ Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. 2022. Vidéo - Qu'est ce qu'un projet alimentaire territorial ?. Disponible sur : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>
- ⁽³⁾ Issu de la LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, articles L1 et L111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000029573485
- ⁽⁴⁾ MALASSIS L., 1994. - Nourrir les Hommes, Flammarion Dominos, Paris : 126 p.
- ⁽⁵⁾ LEVESQUE B. CRISES, 2007. Une gouvernance partagée et un partenariat institutionnalisé pour la prise en charge des services d'intérêt général, Collection Etudes théoriques, n°ET0701 <https://depot.erudit.org/bitstream/001590dd/1/ET0701.pdf>
- ⁽⁶⁾ Chiffolleau Y., Dechancé J., Peres J. et al. Les Tiers-Lieux nourriciers, engagés pour la transition agroécologique et alimentaire. 2020 (DOI : 10.15454/02N5-4681). (hal-03058253)
- ⁽⁷⁾ Données issues du Panorama des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine, provenant de 26 tiers-lieux nourriciers en Nouvelle-Aquitaine, réalisée en 2024 sur l'exercice 2023. COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX, Focus tiers-lieux nourriciers en Nouvelle-Aquitaine, 2024.
- ⁽⁸⁾ Coissard S., Pecqueur B., 2007, Les dynamiques territoriales : débats et enjeux des différentes approches disciplinaires, XVIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble, Chambéry, 11-13/7/2007.
- ⁽⁹⁾ Le réseau InPACT Nouvelle Aquitaine. Site internet. Disponible sur : <https://inpactna.org/>
- ⁽¹⁰⁾ France Tiers-Lieux. 2023. Guide tiers-lieux & collectivités : Comment faire ensemble ?. page 35. Disponible sur : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-12/FTL_COLLECTIVITES_DIGITAL-2.pdf



Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

Ecosystème Darwin

87 quai de Queyries 33 100 Bordeaux

05 56 90 81 00

contact@pqn-a.fr

Créé en 2002, PQN-A (Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine) est un Groupement d'Intérêt Public. Il s'inscrit dans le Réseau National des Centres de Ressources Politique de la Ville (RNCRPV).

Pour en savoir plus sur nos actions en cours, les ressources de PQN-A, rendez-vous sur :

www.pqn-a.fr

Suivez PQN-A sur les réseaux sociaux :



La Coopérative Tiers-Lieux

5 rue des Campanules 33170 Gradignan

contact@tierslieux.net

Ressources et échanges par et pour les tiers-lieux nourriciers : nourriciers.tierslieux.net

Pour en savoir plus sur nos actions, les ressources de la Coopérative Tiers-Lieux, rendez-vous sur :

coop.tierslieux.net

Suivez la Coopérative Tiers-Lieux sur les réseaux sociaux :



Pour recevoir « Les Nouvelles mensuelles des Tiers-Lieux » : cutt.ly/fwDwLjuC